

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1256

présenté par
M. Masségla**ARTICLE 15**

À l'alinéa 22, substituer au mot

« cinq »

le mot :

« deux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à raccourcir le délai maximal dans lequel le présent article doit entrer en vigueur : la transition écologique ne peut souffrir d'un délai aussi long de mise en œuvre.